

Villers-la-Ville, le 24/09/2020

Objet : Convocation à L'Assemblée générale du GAL du 08/10/2020

Chers membres ou représentants de membre de l'AG du Pays des 4 Bras,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée générale de l'ASBL Pays des 4 Bras, qui se tiendra par voie électronique et qui se clôturera le **jeudi 08 octobre 2020**.

Voici l'ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'AG du 26/04/2019
2. Admission/démission de membres, changement de représentant
3. Renouvellement du CA
 - Changement de représentants pour certains membres
 - Election de 2 nouveaux administrateurs
4. Approbation du rapport d'activité
5. Approbation des comptes 2019
6. Décharge des administrateurs
7. Approbation du budget 2020

Le déroulement ainsi que les différents documents préparatoires sont fournis en annexe.

Le coordinateur,

Mr Olivier Servais

Le Président,

Mr Emmanuel Wart.

Déroulement de l'Assemblée générale

L'AG se déroulera en deux temps :

1^{er} temps, du 24/09 au 30/09 :

- Prise de connaissance des documents (ordre du jour, rapport d'activités, comptes et budget, PV)
- Demande d'adhésion en tant que nouveau membre à rentrer pour le 01/10 au plus tard par mail à coordination@paysdes4bras.be (cf Formulaire en annexe)
- Proposition de candidature pour le CA à rentrer pour le 01/10 au plus tard par mail à coordination@paysdes4bras.be (cf Formulaire en annexe)
- Questions/réponses par mail avant le 01/10 suivi si nécessaire d'une rencontre en vidéo-conférence (en fonction du nombre et du type de question/remarques)

2^{ème} temps, du 01/10 au 08/10 :

- Vote électronique des points de l'AG (le formulaire sera envoyé par mail)

Informations sur les différents points à l'ordre du jour

1. Approbation du PV de l'AG du 26/04/2019

Voir doc en annexe envoyé aux membres en mai 2019.

2. Admission/démission de membres, changement de représentant

2.1. Admission / démission

Possibilité de rentrer une demande d'admission en tant que membre effectif dans la catégorie privée. La demande doit être soutenue par 2 membres actuels (liste des membres dans le rapport d'activités). Formulaire en annexe. En cas de démission, un simple mail à [coordination@paysdes4bras](mailto:coordination@paysdes4bras.be) avant le 01/10/2020 suffit.

2.2. Changement de représentants (pour information)

A ce jour, voici les changements qui nous ont été communiqué :

- Commune de Les Bons Villers, remplacement de Noelle Meurs par Jean-Jacques Allard (sous réserve de validation en CC)
- Abbaye de Villers ASBL, remplacement de P. Fautré (dir) par C. Delcour (nouveau dir).

3. Renouvellement du CA

3.1. Changement de représentants

Suite au changement de représentant (cf point 2.2.), le CA accueillera Jean-Jacques Allard (sous réserve de validation en CC) et C. Delcour en lieu et place de N. Meurs et P. Fautré.

3.2. Election de 2 nouveaux administrateurs

Deux places sont vacantes au sein du CA dans la catégorie privée. Les candidatures sont à introduire via le formulaire par mail avant le 01/10/2020.

4. Approbation du rapport d'activité

Présentation du rapport d'activité 2019 dans le doc en annexe.

Le présent rapport d'activités ne dresse qu'un aperçu succinct des actions mises en place. Le détail des actions réalisées est disponible à la demande à travers les rapports semestriels plus détaillés par projet qui sont présentés aux pouvoirs subsidiants deux fois par an.

5. Approbation des comptes 2019

Les comptes 2019 sont présentés dans le rapport d'activité en page 16 et 17.

Pour une meilleure lisibilité, les comptes sont présentés sous une forme synthétique.

Notons une différence importante entre le budget 2019 et le réalisé 2019, liée à une ambition probablement trop élevée en matière de mise en œuvre et à un retard pris dans la mise en œuvre de certaines actions (reportées en 2020).

6. Décharge des administrateurs

Les comptes ont été vérifiés le 21/09/2020 par Joel TAMINIAUX et certifiés conformes par ce dernier. Proposition de donner décharge aux administrateurs.

7. Approbation du budget 2020

Le budget 2020 est ambitieux mais plus réaliste que le budget 2020.

L'augmentation par rapport au résultat 2019 s'explique par :

- l'engagement de 2 nouveaux collaborateurs
- la mise en route de 2 projets importants : les Jardins d'Agricoeur et la coopération entre Abbayes.

A noter également, le budget prévoit des charges financières liées à un crédit pont indispensable pour garantir la trésorerie et donc le préfinancement des dépenses avant la réception des subsides.